

Bulletin d'histoire politique

L'Église et l'enfance dans les écrits de Jean-Marie Fecteau (1949-2012)

Louise Bienvenue



Volume 25, Number 1, Fall 2016

Des marges et des normes : réflexions et témoignages sur la carrière de Jean-Marie Fecteau (1949-2012)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037413ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1037413ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bienvenue, L. (2016). L'Église et l'enfance dans les écrits de Jean-Marie Fecteau (1949-2012). *Bulletin d'histoire politique*, 25(1), 53–67.
<https://doi.org/10.7202/1037413ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2016

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'Église et l'enfance dans les écrits de Jean-Marie Fecteau (1949-2012)¹

LOUISE BIENVENUE
Département d'histoire
Université de Sherbrooke

Commenter le travail de Jean-Marie Fecteau en tant qu'œuvre achevée est un exercice un peu triste, il faut bien le dire. L'impression persiste qu'en raison de son décès prématuré à l'automne 2012, des chapitres entiers manquent à son œuvre d'historien pourtant déjà très riche. Je saisis néanmoins avec plaisir l'occasion offerte par ce numéro spécial de rendre hommage à ce professeur, collègue et ami qu'était Jean-Marie. Avec encore trop peu de recul, je tenterai de poser un regard sur son travail du point de vue de deux champs de recherche historique qui me sont familiers : celui de l'enfance et celui de l'Église.

En amorçant cette réflexion, à l'automne 2013, en vue d'une séance hommage présentée au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, j'avais été frappée par l'immense contraste entre l'œuvre de papier que je m'apprêtais à consulter – une œuvre en noir et blanc, avec ses phrases inertes, fixées à jamais – et le personnage haut en couleur qu'était Jean-Marie. Cette œuvre fatalement figée ne rendait pas justice, pensais-je alors, à ce qu'il fut comme historien : un être incarné, frénétiquement vivant, à la pensée toujours mobile malgré un certain nombre de certitudes. La « broue dans le toupet », les lunettes embuées, les vêtements plus ou moins assortis, tout son être était pressé de dire et de faire. Son rapport au savoir avait quelque chose de bouillonnant, de vibrant. Dès qu'un sujet le passionnait – et ils étaient nombreux les sujets qui le passionnaient –, dès qu'un projet prenait forme – et ils étaient nombreux les projets qu'il embrassait dans l'enthousiasme –, ses mots se bousculaient. Il parlait vite, avait beaucoup à dire, à faire, et trop peu de temps devant lui... La joie faisait indéniablement partie de son rapport au savoir, mais ses propos portaient toujours, néanmoins, une pointe de gravité. En Jean-Marie, il n'y avait rien de dilettante ni de désabusé ; quiconque connaissait un peu le

personnage savait qu'il ne badinait pas avec l'histoire. À mille lieues du style fonctionnaire, il ignorait souverainement le 9 heures à 5 heures, l'équilibre travail-vie privée et une saine dialectique entre le corps et l'esprit. L'histoire était son engagement et ça venait avec son cortège de déséquilibres parfois bien assumés, parfois moins. Savoir inerte, savoir vivant : le contraste était saisissant et on comprendra pourquoi la pile d'articles et de livres à consulter sur mon bureau pour préparer ce papier m'a d'abord effrayée.

Quelques remarques liminaires encore...

Ce projet de commenter la contribution de Jean-Marie relativement à l'histoire de l'Église et à celle de l'enfance m'amène à formuler encore quelques réflexions d'entrée en matière. Il ne nous viendrait pas spontanément à l'esprit d'attribuer à Jean-Marie Fecteau l'étiquette d'historien de l'Église catholique ou encore celle d'historien de l'enfance, même si ces deux thématiques furent très présentes dans sa réflexion et dans son travail de recherche au Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS) et qu'il en connaissait assez finement les historiographies. J'ajouterais, pour bien souligner son expertise en ces matières, qu'il a dirigé autour de ces questions un nombre impressionnant de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat. Pour autant, je le répète, on le sent à l'étroit dans ces typologies. C'est que Jean-Marie n'était pas l'homme des études monographiques et des expertises thématiques. Sa pensée préférait nettement se déployer d'une manière plus horizontale. Dans sa vision des choses, le tout dépassait l'ensemble des parties et ce qui le passionnait en priorité, c'était la mécanique globale des sociétés – de la société québécoise en particulier –, les arrimages évolutifs entre le social et le politique, la rencontre des systèmes souples et mouvants qu'il appelait, dans sa terminologie bien particulière, des « logiques régulatrices² ».

Un historien du XIX^e siècle face à l'Église catholique

Pourtant, en historien du XIX^e siècle, intéressé aux rapports sociaux et à la régulation de la misère, Jean-Marie allait inéluctablement se confronter à l'Église catholique et à l'impressionnant pouvoir social que cette institution a mobilisé au Québec, après 1840 surtout. Comme il le rappelait dans *La liberté du pauvre* paru en 2005, « [t]oute recherche québécoise sur les institutions de régulation sociale pose, par définition, la question de la place de l'Église dans leur mise en place, leur développement et leur gestion³ ». Néanmoins, son rapport d'historien à l'Église catholique en fut d'abord un d'obligation, je crois, tant le phénomène religieux en lui-même le laissait tiède, pour dire le moins. Pour faire image, il se plaisait à racon-

ter une retraite qu'il avait faite un jour au monastère Saint-Benoît-du-Lac. C'était pour terminer sa thèse de doctorat, je crois. Le jeune homme qu'il était alors avait pris un malin plaisir à se promener dans les couloirs de l'abbaye avec *Le Capital* de Karl Marx sous le bras, trop heureux sans doute de choquer les bonnes consciences avec cette lecture sulfureuse. Disons-le d'emblée, en bon baby-boomer, féru de théorie marxiste, il n'avait pas la fibre religieuse. Les années passant, c'était toujours avec cette même sensibilité qu'il abordait l'Église, soit avec un recul critique et peut-être aussi une part de méfiance. Les questions de rites, de pratiques religieuses et de spiritualité soulevaient peu son intérêt, comme s'il s'agissait-là d'épiphénomènes tout au plus susceptibles de nous distraire des enjeux fondamentaux associés aux rapports de pouvoir. Il en allait de même, jusqu'à un certain point, des dimensions identitaires reliées à la religion. De ce point de vue, Jean-Marie était en bonne partie le produit de sa génération. Ayant connu de l'intérieur la culture catholique, entre autres comme élève du Séminaire de Québec, il n'avait pas cette sorte de fascination mâtinée d'exotisme que les générations ultérieures – comme la mienne – ont pu développer à l'égard du phénomène religieux.

Pour autant, et c'est tout à son honneur, il n'a jamais abordé l'Église d'une manière caricaturale et s'est toujours gardé de toute mauvaise foi dans la lecture qu'il faisait du rôle historique de cette institution au cœur de notre passé. Comme je l'évoquais plus haut, il avait développé à propos de l'Église catholique une connaissance solide qui s'est enrichie au fil du temps grâce aux divers chantiers de recherche ouverts par le CHRS et aux directions nombreuses de mémoires et de thèses portant sur l'École sociale populaire, la Société Saint-Vincent de Paul, l'Action catholique spécialisée et j'en passe⁴. Il se débrouillait étonnamment bien, aussi, avec la nomenclature des diverses communautés religieuses ayant historiquement œuvré sur le terrain du social : il connaissait « ses » sœurs de la Providence, ses sœurs Grises, ses sœurs du Bon-Pasteur et ses frères de la Charité plutôt intimement. Il avait développé aussi une fascination réelle pour M^{sr} Bourget, dont les talents de stratège et le côté grand architecte l'impressionnaient fort⁵. Mais tous ces acteurs ecclésiaux l'intéressaient surtout en tant que concepteurs, dispensateurs et gestionnaires de services sociaux, plutôt que pour la tournure particulière de leur spiritualité.

Homme de peu de foi, Jean-Marie n'a jamais été pour autant, je le disais, un contempteur du pouvoir religieux. Se gardant des dénonciations manichéennes, il répugnait surtout à présenter l'Église comme une institution sans histoire qui, dans un même élan depuis la Nouvelle-France jusqu'à la Révolution tranquille, se serait affairée à soigner les pauvres et les miséreux⁶. À l'encontre des thèses continuistes, il plaidait en historien de la rupture pour une chronologie plus serrée, s'affairant surtout à comprendre la logique nouvelle qui s'instaurait à partir de 1840. Dans le cadre

de ses propres réflexions sur le libéralisme au XIX^e siècle et au gré des invitations qu'on lui faisait et qu'il refusait rarement, Jean-Marie en est venu à écrire un nombre significatif d'articles où le rôle de l'Église au Québec est abordé de front⁷. Un chapitre tout entier de son ouvrage *La liberté du pauvre*, publié en 2005, est d'ailleurs consacré à l'Église. Il y fait la synthèse de ses réflexions antérieures et les prolonge. Rédigées sous un angle et avec un style bien personnels, ses analyses sur l'Église se présentent, entre autres, comme une contribution originale au débat sur l'ultramontanisme.

Pour faire bonne mesure, précisons d'abord que l'Église de la période qui précède le « réveil » religieux a, elle aussi, fait partie de la réflexion de Jean-Marie, entre autres dans sa thèse de doctorat publiée sous le titre *Un nouvel ordre des choses*. Il présentait alors son action comme étant enchâssée dans un mode de régulation féodale – pour reprendre ses termes – et organisée autour de la paroisse, de l'aumône et des institutions de l'ère classique qu'étaient l'Hôpital général et l'Hôtel-Dieu⁸. Les frères Charron, les sœurs de la Congrégation, les hospitalières de Saint-Joseph retiennent son intérêt, tout autant que les sulpiciens auxquels il a consacré plus tard deux articles⁹.

Ce sont toutefois ses écrits sur la période d'après 1840 qui s'avèrent les plus stimulants en termes d'interprétation du rôle de l'Église. En 2002, il publiait dans *Histoire sociale/Social History* un article intitulé « La dynamique sociale du catholicisme québécois au XIX^e siècle ». Dans ce texte, il formulait l'idée selon laquelle le libéralisme de la seconde moitié du XIX^e siècle avait permis à l'hégémonie ecclésiale de se déployer. Contre l'illusion d'un certain discours ultramontain, précisait-il, l'institution n'aurait pas été strictement anti-libérale, comme on avait pu le dire souvent :

Ainsi l'Église, qui avait construit son pouvoir social sur le socle de la promotion libérale de l'espace privé et d'une société civile libérée de l'ingérence de l'État, se retrouve donc, paradoxalement, comme une des forces principales ayant permis à cette vision libérale classique d'avoir une postérité inespérée au Québec, et ce jusqu'à Duplessis¹⁰.

L'imbrication d'une Église ultramontaine puissante dans une charpente sociétale libérale et démocratique était un phénomène complexe auquel ne rendait pas justice le schéma oppositionnel, largement admis, qui présentait les idéologies ultramontaine et libérale dans un face-à-face faussement symétrique. Jean-Marie s'appuyait entre autres, dans cet effort de repositionnement, sur un détail légal qui aurait été négligé par l'historiographie, soit la loi de 1851, votée par le parlement du Canada-Uni, sanctionnant la séparation du civil et du religieux. « À partir de ce moment, soulignait-il, l'Église devient, au regard de la sphère politique, un corps social comme tous les autres, sans privilège particulier par rapport aux autres dénominations religieuses¹¹ ».

C'est dans ce cadre légal nouveau et contraignant que le pouvoir de l'Église catholique allait désormais devoir s'exprimer. Devenue militante – voire libérale – par la force des choses, puisque devant lutter contre les cultes concurrents, l'Église utilisera à ses fins les moyens modernes pour rejoindre les consciences, comme la presse à grand tirage. Toute la nostalgie d'Ancien régime portée par le discours de sa branche ultramontaine radicale ne devait pas nous distraire de cette réalité fondamentale : l'Église catholique d'après le réveil composait avec les nouvelles règles du jeu – démocratie, concurrence des cultes, séparation des pouvoirs – et s'en accommodait plutôt bien.

Voilà donc revue à la manière Fecteau, la place de l'institution ecclésiastique dans l'économie régulatoire libérale du Québec de la seconde moitié du XIX^e siècle : « C'est en effet comme partie prenante de l'univers libéral, et non pas comme son envers, qu'il faut analyser le catholicisme de la transition à la modernité¹² », concluait-il. Dans son esprit, l'ultramontanisme était une réponse « moderne » de l'Église à l'hégémonie de la vision du monde libérale qui s'impose dans le deuxième XIX^e siècle. On ne saurait comprendre ce mouvement, ni dans sa forme ni dans son fond, sans ce contexte précis ; même le conservatisme religieux le plus farouche devait être considéré comme une adaptation à la nouvelle donne libérale. Ce travail interprétatif, soulignons-le, s'inscrivait pleinement dans cette grande mouvance canadienne qui, dans les décennies 1990 et 2000 surtout, a cherché à relire les liens entre religion et modernité aux XIX^e et XX^e siècles¹³.

Une Église pertinente au monde libéral : discipline et charité

Une fois ce cadre analytique posé, une grande partie du travail de Jean-Marie Fecteau au CHRS a consisté à montrer comment, pour rester pertinente au monde moderne, l'Église catholique a dû s'exprimer dans les termes mêmes de cette modernité. Sa puissance, soutenait-il, était tributaire de sa capacité à saisir les besoins urgents générés par le passage à la modernité. Il s'agissait pour l'institution ecclésiastique de défendre son importance auprès de la société civile car, désormais, la stratégie visait à occuper le social « faute de pouvoir constituer, comme naguère, une sorte de double transcendance du politique¹⁴ ».

Dans le monde libéral, l'Église catholique devenait d'abord une dispensatrice d'éthique comportementale. Se référant à Alexis de Toqueville autant qu'à Étienne Parent, Jean-Marie soulignait combien les penseurs du XIX^e siècle avaient misé sur le caractère régulateur de la religion pour faire tenir ensemble le social, sans trop de débordements, en cette ère nouvelle consacrant les libertés individuelles. Désormais, l'Église figurait comme « une police interne, une force de l'ordre spirituelle qui prévient les écarts et balise les frontières du bon et du désirable¹⁵ ». Et alors que la

compréhension libérale de la pauvreté faisait de celle-ci « l'indice d'un déficit moral¹⁶ », l'utilité de la religion s'imposait d'autant plus naturellement. Aussi, dans la prise en charge de la misère, on préféra nettement, pour leur supplément moral, les œuvres rattachées à l'Église à toute forme de charité laïcisée et froide. La complémentarité semblait parfaite d'autant que les discours religieux et libéral de l'époque partageaient aussi une même résignation devant le caractère incontournable des inégalités.

Le déploiement du religieux sur le terrain du social et de la philanthropie (en plus du secteur de l'éducation, ajouterions-nous, un champ d'études sur lequel Jean-Marie s'est peu penché) attesterait encore de la compatibilité de ses vues avec le libéralisme, puisque les deux discours expriment une égale méfiance vis-à-vis de l'État. En effet, selon Fecteau, l'argumentaire catholique le plus radical et ultramontain et le discours libéral « bon teint » se rejoignent pour répudier l'interventionnisme étatique au-delà de certaines sphères précises. Autre élément témoignant de cette insertion harmonieuse de la domination religieuse dans l'ère moderne : le fait que, selon les termes de l'ancien marxiste, « l'ordre religieux [soit] un merveilleux débouché pour l'armée de réserve du capital, ces pauvres en surplus de l'économie libérale, qui peuvent aussi trouver dans la communauté religieuse un emploi utile et durable¹⁷ ». Ce cadre idéologique et économique permettait de comprendre comment se développent de manière impressionnante, à partir des initiatives de M^{gr} Bourget au milieu du XIX^e siècle, les communautés et les « vocations » religieuses, surtout féminines. C'est, en effet, sur cette main-d'œuvre à bon marché, soulignait l'historien, que reposera le gros de la régulation charitable¹⁸.

Pertinence et modernité, toujours, de cette Église ultramontaine à l'ère libérale : après 1840, la gouverne des pauvres prend une orientation gestionnaire beaucoup plus poussée. « L'organisation religieuse participe évidemment de plain-pied à cette marche forcée vers la modernité charitable », explique Fecteau¹⁹. Alors qu'au creux même du libéralisme, l'hégémonie de l'Église se met en place, elle prend entre autres la forme d'une glorieuse avancée du réseau catholique charitable. Cette heureuse complémentarité des objectifs de l'Église et des principes de la charité libérale durera longtemps ; elle sera à peine ébranlée par *Rerum Novarum*, puis par la montée de la question sociale au Québec au début du XX^e siècle.

Qu'en est-il de l'exception québécoise en matière religieuse ?

Sous la plume de Fecteau, l'exception québécoise en matière de développement du clergé et des communautés religieuses n'est pas niée, puisqu'il cherche à en expliquer les conditions de possibilité historique, mais elle n'est pas non plus montée aux nues. Puisque dans son esprit l'Église n'est pas l'envers du monde nouveau, l'histoire du XIX^e et du début du

XX^e siècles québécois, avec sa forte composante de cornettes et de sou-tanes, se présente comme une variante, voire une coloration nationale un peu incidente, de l'histoire de la montée et de l'affirmation du libéralisme : « Elle est la forme particulière de son avènement au Québec²⁰ ». Et cette forme particulière, ajoute-t-il dans son dernier article cosigné avec Éric Vaillancourt, tient davantage à la faiblesse de l'investissement public qu'à la présence de l'Église dans la prise en charge de la misère industrielle²¹. Ainsi pour l'historien des régulations sociales, le Québec et surtout Montréal pouvaient sans problème être considérés, sur le plan méthodologique, comme lieux privilégiés d'observation des enjeux occidentaux de l'assistance en phase d'industrialisation rapide.

L'enfance et la jeunesse : de la périphérie au cœur de l'analyse

La contribution de Jean-Marie Fecteau à l'histoire de l'enfance et de la jeunesse n'est évidemment pas sans lien avec ses réflexions sur le rôle de l'Église et avec son effort général de compréhension de l'ère libérale. Dans ses propres travaux, comme dans ceux du CHRS qu'il a co-fondé et dirigé, l'attention portée à la régulation de l'enfance a graduellement pris une très grande importance et cela pour diverses raisons. L'une d'elles, très évidente, tient à l'ampleur des œuvres destinées à l'enfance et à la jeunesse dans le réseau pénal et charitable qui se tisse, maillon par maillon, à Montréal au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Car c'est en très grande partie autour des besoins de l'enfance et de la jeunesse que se structure le filet sécuritaire et que surgit une panoplie de services de « première ligne », comme on le dirait aujourd'hui. Le premier mouvement d'aide à l'enfance pauvre se manifeste réellement au Québec avec l'arrivée des vagues d'immigration massive d'Angleterre et d'Irlande dans le premier tiers du XIX^e siècle. Sont alors mis en place les premiers orphelinats, dans un esprit de suppléance ponctuelle à la famille²². À leur suite, des communautés catholiques spécialisées dans l'aide à l'enfance et aux familles pauvres – bientôt ouvrières – sont fondées et multiplient les œuvres : salles d'asile, écoles de réforme, écoles d'industrie, orphelinats, etc.

Le CHRS a beaucoup contribué à la connaissance de ces institutions implantées en cadre montréalais : pensons aux travaux de chercheurs comme Janice Harvey pour le secteur anglo-protestant et aux thèses de doctorat dirigées ou co-dirigées par Jean-Marie et qui ont abordé, précisément, ces services et les populations qu'ils rejoignaient : celle de Sylvie Ménard sur l'école de réforme pour garçons du Mont-Saint-Antoine, celle de Véronique Strimelle sur les institutions pour filles déviantes du Bon-Pasteur et celle de Chantale Quesney sur la société montréalaise d'adoption²³. Pensons aussi aux mémoires sur les patronages et les écoles d'industrie²⁴. Du côté des initiatives plus strictement étatiques, on notera

l'important chantier sur la Cour des jeunes délinquants de Montréal, animé par Jean Trépanier, dans lequel Jean-Marie fut engagé via l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs²⁵. C'est d'ailleurs beaucoup à travers ce rôle de superviseur de recherches portant sur la genèse du réseau charitable et pénal montréalais que Jean-Marie a progressivement développé une réflexion spécifique portant sur l'enfance et la jeunesse. Pour un historien de sa sensibilité, habitué à lire la société à partir de la dynamique des classes, appréhender le statut spécifique de ces catégories d'âge allait demander une gymnastique particulière²⁶.

Parmi les écrits de Jean-Marie qui posent l'enfance en tant que question sociale et politique révélatrice des logiques régulatrices dominantes d'une époque donnée, un article, cosigné avec Jean Trépanier, Sylvie Ménard et Véronique Strimelle, paru en 1997, se distingue à mon sens pour son importance. Dans ce texte intitulé « Une politique de l'enfance délinquante et en danger : la mise en place des écoles de réforme et d'industrie au Québec, 1840-1873 », les auteurs examinent, à partir des débats publics et du discours parlementaire, les étapes conduisant à la mise en place d'institutions spécifiques pour les jeunes dits déviants, depuis l'instauration de la première prison de réforme en 1858 jusqu'à l'adoption des lois des écoles de réformes et d'industrie de 1869. Ces lois importantes ont contribué, comme on sait, à sortir les jeunes de la prison commune pour favoriser leur rééducation :

Tant au niveau des intentions des réformateurs que des formes de matérialisation des réformes, les mesures de secours à l'enfance (ou la répression de la délinquance juvénile) sont beaucoup plus que des modes de résolution d'un problème social particulier, fût-il endémique : elles expriment aussi un réaménagement de l'espace public qui débouche notamment sur une redéfinition du rôle de la famille et des finalités de l'éducation des enfants dans l'espace sociopolitique de la nation. En d'autres termes, ces mesures sont, dans leur essence, des questions politiques, relevant autant sinon plus de l'exigence de reproduction sociale que des motifs purement philanthropiques²⁷.

L'enfance, le libéralisme et les rapports public-privé

L'organisation des services à l'enfance malheureuse offrait aux yeux de Jean-Marie une fenêtre particulièrement éclairante pour comprendre la complexité des rapports privé/public au cours de l'ère libérale. Concluant à la présence effective d'une économie mixte, il s'opposait aux interprétations simplistes qui concluaient à l'omnipotence de l'Église dans le secteur du soin des populations vulnérables. Jean-Marie aimait d'abord à rappeler que « l'« intervention » de l'État dans le domaine de l'enfance remonte au moins à l'époque moderne, avec la prise en charge par l'administration royale des enfants trouvés, la mise en place des hôpitaux généraux, etc.²⁸ ». Selon lui, un examen plus attentif ne manquait pas de révéler une situa-

tion complexe où l'initiative privée caritative s'imbriquait avec souplesse au cœur même des politiques étatiques. L'exemple des écoles d'industrie et de réforme s'avérait à ses yeux particulièrement révélateur, car ces institutions, gérées du côté catholique par les sœurs du Bon-Pasteur et les frères de la Charité, avaient néanmoins l'État comme principal bailleur de fonds. L'État avait aussi la haute main sur la qualité des soins par le biais de ses inspecteurs. En d'autres termes, si le privé se voyait indéniablement confier la gestion immédiate de l'aide à l'enfance délinquante et en danger, cela n'impliquait nullement un retrait de l'État de ce secteur. On aurait plutôt affaire à un partage des responsabilités²⁹. L'exemple de la politique destinée à l'enfance délinquante et en danger et de son évolution permettait à Jean-Marie de tirer des conclusions plus générales :

Par les normes qu'il institue comme préalables obligés à la vie sociale, par ses lois diverses et ses règlements, par la sanction légale apportée à la dynamique associative, par son financement, voire par son action directe, l'État assume une présence constante dans la régulation des rapports sociaux. On pourrait même prouver que, sur ce socle, une relative division des tâches s'opère, laissant à l'État la gestion, ou du moins le financement des cas lourds issus de la pauvreté, de la maladie, du crime, alors que la profusion stochastique des petits incidents, des misères ponctuelles, des petits écarts disciplinaires, est laissée au monde mouvant de l'initiative privée, associative ou non³⁰.

Ces questions seront reprises dans *La liberté du pauvre*, entre autres dans le chapitre entier que Fecteau consacre à la jeunesse délinquante. Observant encore l'imbrication du public et du privé, il y précisait contre les idées reçues « que c'est sous l'impulsion des autorités étatiques qu'à partir des années 1840 se développe un mouvement de grande ampleur en faveur de l'enfance en difficulté³¹ ».

Un historien du crime face à l'enfance difficile

Le sujet de l'enfance délinquante et de sa prise en charge posait, par ailleurs, de beaux problèmes à l'historien du crime et de l'enfermement au XIX^e siècle qu'était aussi Jean-Marie Fecteau. À l'instar de plusieurs spécialistes de la question à l'échelle occidentale, il observait au cours de la période une spécialisation du traitement réservé à cette population de jeunes ayant sombré dans l'illégalisme. Le phénomène était à la fois initié et alimenté par la mise en place de dispositifs spécialement destinés à sortir les jeunes voyous, considérés comme encore influençables, de ces « écoles du crime » que représentaient les prisons. Cette appréhension nouvelle de la délinquance juvénile en tant que problème spécifique allait donner naissance à des initiatives concrètes : d'abord l'aménagement de quartiers distincts destinés aux jeunes au sein des prisons, puis la mise en place d'institutions dédiées uniquement à leur réforme.

Sur le plan chronologique, note Fecteau, « La période qui s'ouvre dans les années 1840 et 1850, et qui nous mène jusqu'à la fin du XIX^e siècle, consacre définitivement la reconnaissance de l'enfance délinquante et en danger comme problème majeur de société³² ». Désormais, le régime de traitement destiné à cette catégorie d'âge allait tenir davantage de la réforme que de la punition, du moins en théorie. En plus de donner lieu à un développement institutionnel, cette nouvelle conceptualisation du problème allait engendrer, soulignait l'historien, une offensive plus systématique à l'endroit des familles jugées inaptes ou défaillantes à bien élever leurs enfants. La gestion de l'enfance allait ainsi donner lieu à une emprise plus solide de l'État sur la cellule familiale. Or pour l'historien des régulations sociales, attentif aussi à l'agentivité³³ des familles et à leur usage parfois stratégique et ponctuel des services institutionnels, cette emprise allait demeurer toujours imparfaite et instable.

La régulation de l'enfance difficile qui s'organise au XIX^e siècle, observait encore Fecteau, ne s'insérait pas de manière parfaitement harmonieuse au sein de la nouvelle culture libérale à l'égard du crime qui s'imposait au même moment :

Tant sur le plan des frontières entre le pénal et le charitable, des rapports entre le privé et le public que sur celui des modes de prise en charge mis à l'épreuve, la question de l'enfance apparaît dès l'abord comme un défi majeur posé à la régulation des sociétés démocratiques de type libéral³⁴.

Ce défi majeur découle du fait que ces nouveaux dispositifs destinés à l'encadrement de l'enfance difficile allaient donner lieu à un véritable contournement des règles du droit libéral. La gestion de l'enfance remettait en cause un principe central de la nouvelle logique pénale, soit la proportionnalité de la peine à l'égard de la faute. Puisqu'on ne pouvait parler de la même façon de libre arbitre du contrevenant s'agissant des mineurs, il fallait envisager autre chose. C'est alors la prévention qui devenait le maître mot et l'argument pivot justifiant les interventions beaucoup plus invasives destinées à cette catégorie d'âge. Au nom de la prévention de l'irréparable, une pratique fort paradoxale se développe : de longs enfermements sanctionnant des offenses légères. « En ce sens, la légalité libérale apparaît dans le cas des enfants comme une contrainte qu'il faut contourner sans y regarder de trop près³⁵ », analysait-il. Comme la réforme des jeunes âmes dévoyées exigeait, croyait-on, de longues et patientes heures à l'abri du tumulte de la rue, elle autorisait qu'on fasse entorse, et souvent profondément, aux règles de base de l'ordre pénal nouvellement instauré. Différent par sa faible capacité de discernement, l'enfant l'était aussi parce qu'on le croyait capable de changement, contrairement aux criminels adultes endurcis. Le délinquant mineur devenait ainsi la réserve d'espé-

rance d'une société libérale qui, à l'égard des adultes criminels, avait renoncé aux utopies de reconstruction de l'humain naguère portées par la philanthropie des Lumières. Et en cette ère libérale, tournée vers l'avenir, qui de mieux que l'enfant, en effet, pour incarner encore l'espoir de réformer aux yeux mêmes des plus cyniques ?

Une démarche de recherche inscrite dans des réseaux internationaux

L'examen du thème de l'enfance et de la jeunesse dans le travail de Jean-Marie Fecteau révèle particulièrement bien, me semble-t-il, ses valeurs et ses goûts relativement à sa pratique historienne. On perçoit toute l'importance qu'il accordait au travail d'équipe et le rôle que les interactions entre chercheurs, y compris les étudiants aux cycles supérieurs, ont eu dans le développement de sa pensée. Ce thème de l'enfance est aussi celui qui révèle au mieux, sauf erreur, son inscription et son engagement dans des réseaux internationaux. C'est autour de ces questions, peut-être, qu'il a développé le plus étroitement des liens de collaboration avec des collègues européens qui le sollicitaient souvent, dans le cadre de publications collectives, pour faire valoir l'expérience québécoise. Avec ses collègues belges et angevins surtout, et de concert avec le criminologue québécois Jean Trépanier, il a contribué à montrer le caractère international (ou du moins occidental) de la problématique nouvelle de l'enfance en démocratie³⁶. Les collaborations avec ses collègues Jacques Petit, Éric Pierre et Sylvette Dupont-Bouchat ont été à ce titre particulièrement vivantes. Il n'est pas incident de rappeler, d'ailleurs, que l'Université d'Angers l'a honoré d'un doctorat *honoris causa* en 2007.

De plus en plus souvent, au cours de ses dernières années, Jean-Marie devenait celui qu'on sollicitait lors des rencontres internationales pour rédiger des introductions théoriques ou des textes-synthèse qui demandaient un effort plus poussé de conceptualisation et de problématisation. Je crois qu'il était loin de dédaigner ce genre d'exercice, lui qui regrettait souvent que la pratique historienne soit timide à l'égard de la théorie, un volet relégué trop facilement, à son sens, aux sociologues, anthropologues et philosophes. Ce type de défi que représente la synthèse l'a d'ailleurs amené à réfléchir aux vices et vertus de l'exercice comparatiste en histoire et aux limites des cadres et contextes nationaux pour expliquer le surgissement de certains problèmes et événements. Dans ces travaux, il plaidait pour une histoire de l'enfance malheureuse qui dépasserait ces cadres sans les nier ; une histoire supranationale qui permettrait de penser une cohérence globale des politiques. Les logiques de régulation, observait-il, « se déploient à la fois par et malgré les spécificités nationales³⁷ ». Avec ses collègues européens, il a donc fait valoir l'émergence d'une préoccupation occidentale pour la sauvegarde de l'enfance menacée par l'industrialisation

et l'urbanisation brutales. Ces recherches ont permis de comprendre la remarquable synchronie de mesures destinées à l'enfance tout au long du XIX^e siècle. À ces rencontres internationales, il aimait convier les étudiants, trouvant parfois dans ses fonds de tiroirs, quelques deniers pour assumer leurs déplacements vers Angers, Cordoue ou Bruxelles. C'était pour lui « des sorties de famille ».

Conclusion

En potassant pour les fins de cette réflexion les idées formulées par Jean-Marie autour de l'Église et de l'enfance, j'ai regretté plusieurs fois de ne pas pouvoir saisir le téléphone et reprendre avec lui ces discussions que j'aimais tant et qui m'ont si souvent aidée à préciser ma propre pensée et à la nourrir. En fait, depuis son décès, je me suis souvent demandé comment aurait évolué sa réflexion s'il avait pu poursuivre le travail quelques années encore, comme c'était bien son intention je crois. À l'aube de la soixantaine, les projets de retraite semblaient l'inspirer encore peu... Il aurait sans doute apprécié l'effort récent, mené au CHRS, pour transposer les analyses en termes de régulations sociales dans le domaine de l'éducation, d'autant que cette démarche a été initiée par les étudiants eux-mêmes, désireux d'approfondir ces questions. Lors d'une récente journée d'étude intitulée « L'école : institution de régulation sociale ?³⁸ », ses réflexions sur les rapports entre l'Église et l'État et sur le statut particulier de l'enfance en régime libéral ont alimenté de manière très évidente les réflexions des participants dont j'étais. Un ange est peut-être passé dans la pièce... N'est-ce pas là, d'ailleurs, notre seule consolation que de savoir sa pensée encore vivante et capable d'animer nos échanges ?

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce texte a été présenté sous une forme préliminaire lors de la séance « Les régulations sociales dans l'histoire du Québec. Table ronde sur l'œuvre de Jean-Marie Fecteau », présidée par Brian Young, dans le cadre du 66^e Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française à Rimouski, octobre 2013. Je tiens à remercier sincèrement Catherine Larochelle, Martin Robert et Martin Petitclerc pour la direction de ce numéro, ainsi que Stéphane Savard pour son travail éditorial.
2. Sur cette question, on verra dans le même numéro la contribution de Martin Petitclerc ainsi que celles de Martin Robert et Catherine Larochelle.
3. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, p. 265.
4. À titre d'exemples : Chantale Quesney, *Pour une politique de restauration familiale une analyse du discours de l'école sociale populaire dans le Québec de l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1998 ; Éric Vaillancourt, *La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal : reflet du*

dynamisme du laïcat catholique en matière d'assistance aux pauvres (1848-1933), thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2005 ; Louise Bienvenue, *Une jeunesse en gestation : les mouvements de jeunesse d'Action catholique spécialisée et l'affirmation de la jeunesse comme catégorie sociale au Québec (1930-1950)*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2000.

5. Sensible à l'importance de la préservation et de l'accès aux archives religieuses, Jean-Marie Fecteau a même rédigé, avec Ollivier Hubert, un mémoire dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec : *Le sort des archives religieuses au Québec : les historiens sont inquiets*, Commission de la culture, septembre 2005. Plusieurs centres et groupes de recherche avaient co-signé le document.
6. Jean-Marie Fecteau, « L'univers religieux, l'éthique libérale et l'économie de l'enfermement. Le cas du Québec au XIX^e siècle », dans Bernard Delpal et Olivier Faure (dir.), *Religion et enfermements (XVII^e et XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 228.
7. Nous pensons ici aux articles suivants : Jean-Marie Fecteau, « La dynamique sociale du catholicisme québécois au XIX^e siècle : éléments pour une réflexion sur les frontières et les conditions historiques de possibilité du "social" », *Histoire sociale/Social History*, vol. 35, n^o 70, novembre 2002, p. 497-515 ; *Idem*, « L'univers religieux, l'éthique libérale et l'économie de l'enfermement... », p. 225-238 ; *Idem*, « La construction d'un espace social : les rapports de l'Église et de l'État et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIX^e siècle », dans Yvan Lamonde et Gilles Gallichan (dir.), *L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 61-90.
8. Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur, 1989.
9. Jean-Marie Fecteau et Éric Vaillancourt, « La charité en ville », dans Dominique Deslandres, John A. Dickinson et Ollivier Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal : une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Les Éditions Fides, 2007, p. 241-264 ; Jean-Marie Fecteau et Éric Vaillancourt, « La charité en ces temps mauvais », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n^o 4, 2011, p. 43-75.
10. Jean-Marie Fecteau, « La dynamique sociale du catholicisme... », p. 512.
11. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 277.
12. *Ibid.*, 268.
13. Sur ces questions, on lira entre autres Michael Gauvreau et Ollivier Hubert, « Introduction. Beyond Church History : Recent Developments in the History of Religion in Canada », dans Michael Gauvreau et Ollivier Hubert (dir.), *The Churches and Social Order in Nineteenth- and Twentieth-Century Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 3-45 ; Catherine Larochelle, « Le fait religieux : regard critique sur deux historiographies récentes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 67, nos 3-4, hiver-printemps 2014, p. 275-294.
14. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 292.
15. *Ibid.*, p. 290.
16. *Ibid.*, p. 294.

17. *Ibid.*, p. 301.
18. Tout son travail sur les œuvres des institutions religieuses s'inscrit donc dans ce cadre précis de compréhension. Des collectes impressionnantes en archives seront faites par les assistant.e.s du CHRS chez les sœurs de la Providence et les sœurs Grises, entre autres.
19. Jean-Marie Fecteau, « La charité en ces temps mauvais », *loc. cit.*, p. 74.
20. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 275.
21. Jean-Marie Fecteau « La charité en ces temps mauvais », *loc. cit.*, p. 74.
22. Jean-Marie Fecteau, *Liberté du pauvre...*, p. 183.
23. Janice Harvey, « Les Églises protestantes et l'assistance aux pauvres à Montréal au XIX^e siècle », *Études d'histoire religieuse*, vol. 69, 2003, p. 51-68 ; Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec, 1840-1950*, Montréal, VLB éditeur, 2003 ; Véronique Strimelle, *La gestion de la déviance des filles et les institutions du Bon Pasteur à Montréal (1869-1912)*, thèse de doctorat (criminologie), Université de Montréal, 1999 ; Chantale Quesney, *De la charité au bonheur familial : une histoire de la société d'adoption et de protection de l'enfance à Montréal (1937-1972)*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2010.
24. Christelle Burban, *Les origines institutionnelles de la protection de l'enfance au Québec : l'école d'industrie de Notre-Dame de Montfort (1883-1913)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Rennes II, 1997 ; Stéphane Divay, *Le patronage Saint-Vincent-de-Paul de Montréal (1892-1913)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Angers, 1999.
25. Bastien Pelletier, *Les agents de probation à la Cour des jeunes délinquants de Montréal 1912-1949*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2000 ; Lucie Quevillon, *Parcours d'une collaboration : les intervenants psychiatriques et psychologiques à la Cour des jeunes délinquants de Montréal, 1912-1950*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2001 ; David Niget et Jean Trépanier, « Parents et mineurs face à l'institution judiciaire pour mineurs : les cas d'Angers et de Montréal, 1912-1940 », dans Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey (dir.), *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction. Agency and Institutions in Social Regulation. Toward an historical understanding of their interaction*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 400-420 ; David Niget, *La naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec (1912-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
26. Une première marque de son intérêt pour la question de la jeunesse peut-être repérée dans cette publication conjointe : Jean-Marie Fecteau, Stanley-Bréhaut Ryerson et Joël Colton, *La jeunesse et ses mouvements : rapport synthèse*, Colloque de la Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, Congrès international des sciences historiques, Madrid, août 1990. Plus tard, entre 2004 et 2008, Jean-Marie dirigera une subvention d'équipe (FRQSC) qui porte, dans son intitulé, la trace de cet intérêt développé au Centre par plusieurs chercheurs : *La mise en place et les mutations du réseau montréalais de régulation sociale, de l'ère libérale à l'État providence. Leurs incidences sur les populations ciblées, particulièrement sur l'enfance et la jeunesse*.

27. Jean-Marie Fecteau, Sylvie Ménard, Véronique Strimelle et Jean Trépanier, « Une politique de l'enfance délinquante et en danger : la mise en place des écoles de réforme et d'industrie au Québec (1840-1873) », *Crime, Histoire et Société*, vol. 2, n° 1, 1998, p. 75-110.
28. Jean-Marie Fecteau, « L'enfance en difficulté au XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e siècle : les implications d'un regard sur les cas-limite », *Le Temps de l'Histoire*, n° 5, septembre 2003, p. 246.
29. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 196.
30. Jean-Marie Fecteau, « L'enfance en difficulté... », p. 246-247.
31. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 193.
32. *Ibid.*, p. 184.
33. Traduction du terme *agency*, l'agentivité se définit généralement comme la faculté d'action des individus dans l'histoire ; elle réfère à leur capacité de transformer ou d'influencer leur environnement. L'agentivité implique généralement les notions de conscience et d'intentionnalité. Pour une discussion de ses usages : Jacques Guilhaumou, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéennes*, rives.revues.org.
34. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 190.
35. *Ibid.*, p. 191.
36. Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, Jacques Petit, Éric Pierre, Bernard Schnapper, Françoise Tétard, Joroen Dekker, Jean-Marie Fecteau et Jean Trépanier, *Enfants corrigés, enfants protégés. Genèse de la protection de l'enfance en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Québec, (1820-1914)*, Paris, Ministère de la Justice, 1995. Voir aussi, avec le même collectif, *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance 1820-1914* (France, Belgique, Pays-Bas, Canada), Paris, Presses universitaires de France, 2001, 443 p.
37. Jean-Marie Fecteau, « L'enfance en difficulté... », p. 248.
38. Organisée par le Centre d'histoire des régulations sociales, UQAM, le vendredi 20 mars 2015.